

ALLIANCE BURKINABE DES DOMAINES INTERNET (ABDI)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N°2025- ---001 /ABDI/CA PORTANT DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE DE L'ALLIANCE BURKINABE DES DOMAINES
INTERNET (ABDI) AU TITRE DE L'ANNEE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la Constitution ;
VU les statuts de l'ABDI adoptés le 16/01/2025 ;
VU le Règlement intérieur de l'ABDI adopté le 16/01/2025 ;
VU le récépissé n° N00000431401 du 19 juin 2018 délivré à l'ABDI ;
VU l'attestation de renouvellement du récépissé du 20 octobre 2023 délivrée à l'ABDI ;
VU la Délibération n°2025-001/ABDI/CA portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale de l'Alliance Burkinabè des Domaines Internet (ABDI) ;
Sur proposition du Directeur exécutif ;
Consulté le 23/07/2025 en mode virtuel ;

DELIBERE

Article 1 : En application des dispositions de l'article 5 de la Délibération n°2025-001/ABDI/CA portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale de l'Alliance Burkinabè des Domaines Internet (ABDI) du 23/07/2025, la désignation des membres de la commission électorale de l'ABDI est régie par la présente délibération.

Article 2 : La commission électorale 2025 est composée comme suit :

- Un Président : **Monsieur Ousmane BARRA**, représentant de l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) ;
- Un Vice-Président : **Monsieur Edmond TIENDREBEOGO**, représentant de DEZMONDE ;
- Un Rapporteur : **Un représentant de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).**

Article 3 : Le Directeur exécutif est chargé de l'application de la présente délibération qui prend effet pour compter de sa date de signature, abroge toute disposition antérieure contraire et sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 23/07/2025

**Le Secrétaire de session,
Directeur Exécutif**


Izaï TOE

*Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts, des lettres
et de la Communication*

**Le Président de session,
Président du Conseil d'Administration**


Bernard YAMEOGO

